

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 24 janvier 2013**

**n° 10**

**page 1/1**

**RAPPORTEUR : Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Attribution du marché de produits surgelés pour l'Unité de Production Culinaire.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le marché de fournitures de produits surgelés de la commune de Châtellerault dans le cadre du service de restauration scolaire est arrivé à échéance au 31 décembre 2012. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de conclure un nouveau marché d'un montant estimatif maximum TTC de 600 000 euros, pour une période de trois ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande comportant 7 lots différents :*

- desserts/pâtisseries,*
- viandes,*
- plats cuisinés,*
- poissons,*
- légumes,*
- condiments,*
- divers.*

*Il convient d'autoriser le Maire à signer le marché.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code des marchés publics,

**VU** l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise monsieur le maire, ou son représentant à signer les marchés ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les différentes sous fonctions des lignes 251.1/60623/5240 du budget principal

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 31/01/2013 n°0442  
Publié au siège de la mairie, le 28/01/2013

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM